

Date de transmission de l'acte: 16/09/2024

Date de reception de l'AR: 16/09/2024

048-214800369-AR_009_2024-AR

A G E D I

16/09/2024

Objet :
INTERDICTION DE CIRCULATION

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
CASSAGNAS - COMMUNE

ARRÊTÉ

N° AR_009_2024

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire,

Vu les articles L2212-1 à L2212-4, L2213-1 et L2123-1 du CGCT,

Considérant que par ordonnance en date du 09/09/2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Jean-Louis BRUNEL en qualité d'expert avec mission pour celui-ci de dire si l'état des immeubles cadastrés section A numéros 251 et 256 propriété de Madame Sylvie CHARDENON, "Fait courir un risque pour la sécurité publique ou celle de ses occupants et s'il présente un danger manifeste ou imminent";

Considérant le rapport d'expertise déposé par Monsieur Jean-Louis BRUNEL en date du 11/09/2024 ;

Considérant qu'il ressort des conclusions de l'expert que "**la déstabilisation des maçonneries en tête ainsi que l'affaiblissement des structures bois au droit des pénétrations d'eau présentent un risque manifeste un danger imminent**";

Considérant qu'au titre des mesures provisoires qu'il convient de prendre pour assurer la sécurité des usagers, l'expert stipule qu'il convient d'interdire la circulation au niveau des édifices concernés.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation des piétons et des véhicules terrestres à moteur sur la voie communale dite Rue du Lavoir est interdite jusqu'à nouvel ordre sur la portion de rue comprise entre la Calade des Granges et la Rue de l'Aire.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site concerné et sera notifié à Madame Sylvie CHARDENON.

Une copie sera transmise aux propriétaires riverains.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Cassagnas, le 16 septembre 2024,

Le Maire,

Jean WILKIN



AR_009_2024